

Déclaration commune des Autorités de sûreté nucléaire britannique et française

Déclaration commune de Mike Weightman « Chief Inspector » de l'Autorité de sûreté nucléaire britannique (HSE/ND) et d'André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN), le 27 mars 2008 :

Au regard de notre responsabilité, en tant qu'Autorités de sûreté nucléaire indépendantes, pour assurer la protection des personnes de nos pays respectifs et à la lumière de la coopération accrue entre nos deux pays, sur le nucléaire civil, nous prenons l'engagement :

- D'établir une approche conjointe du contrôle du réacteur EPR, si celui-ci est retenu dans le processus d'évaluation des concepts de réacteurs annoncé par le gouvernement du Royaume-Uni*. Cette approche conjointe contribuera à assurer un niveau de sûreté nucléaire élevé et harmonisé, tout en reconnaissant la différence de nos systèmes réglementaires et de nos méthodes de travail. Cette démarche de nature réglementaire devrait renforcer l'objectif d'amélioration de la sûreté et optimiser, par un gain d'efficacité, nos processus réglementaires respectifs. Cela impliquera de travailler davantage ensemble et de partager notre expertise et nos informations.

Il s'agit d'une démarche complémentaire à l'excellent travail déjà en cours, au niveau bilatéral et international, en matière de contrôle des réacteurs nucléaires civils, en particulier avec la « Nuclear Regulatory Commission » des États-Unis et l'Autorité de sûreté nucléaire finlandaise.

- De combiner et renforcer les efforts de nos Autorités indépendantes respectives pour assurer la protection des personnes dans le monde**, étant donné l'accroissement du recours à l'énergie nucléaire, en complément du travail des autres Autorités indépendantes de contrôle des grands pays nucléaires et des organisations internationales telles que l'AIEA et l'OCDE, et en tenant compte des actions entreprises au niveau de l'Union Européenne.

* Le gouvernement du Royaume-Uni a décidé de relancer un programme nucléaire. Le choix de la ou des technologies de réacteurs nucléaires retenue(s) pour la mise en œuvre de ce programme sera fondé sur une analyse de la sûreté de 4 concepts de réacteurs nucléaires, dont le réacteur français EPR. D'ici à la fin avril 2008, l'un de ces 4 concepts sera éliminé et le processus de sélection se poursuivra pour les 3 réacteurs restants.

** Les Autorités de sûreté nucléaire française et britannique sont en position privilégiée pour développer et mettre en œuvre des standards élevés de sûreté nucléaire à travers le monde. M. Lacoste est actuellement le président de la Commission des standards de sûreté (CSS) de l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) et préside le groupe d'orientation du « Multinational Design Evaluation Programme » (MDEP) qui regroupe des Autorités de sûreté nucléaire indépendantes des pays qui projettent la construction de nouveaux réacteurs. M. Weightman est président du comité de l'OCDE sur les activités réglementaires nucléaires (CANR) et vice-président du Groupe de haut niveau des Autorités européennes de sûreté nucléaire.